

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 28 Janvier 2016 à 20h30 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice 19
Présents 15
Votants 16

L'an deux mille seize, le 28 janvier, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 janvier 2016.

Présents : Philippe VOLPI, Florence JAY (BALAS), Bénédicte BESCHER, Emmanuel DELETRE, Claude SCHREIBER, Alain CARDON, Muriel BOYER, Isabelle DESLOGES, Christelle PREVOST-WACH, Jérôme DURAND, Yves LONGO, Claudie BRUN, Michelle JOLLY, Renaud ARTRU, Didier LATOSI.

Absents excusés : Romuald CHRISTOUD (pouvoir donné à Florence JAY), Aymeric ROCCIA.

Absents : Valérie DUPAS-COUTURE, Angèle SCHREIBER.

Secrétaire de séance : Jérôme DURAND à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

date	prestataire	objet	montant TTC en €
14/12/2015	VERCORS RESTAURATION	Marché à bons de commande liaison froide cantine + portage	
17/12/2015	D.S.E	Marché Eclairage Public	5 296
30/12/2015	MIDALI, EIFFAGE, D.S.E	Marché travaux secteur du Moulin Lot 1 voirie (Midali) lot 2 réseaux (Eiffage) Lot 3 éclairage public (D.S.E)	49 438.50 19 324 8 940.56
02/01/2015	ANNESO TRAITEUR	Pot vœux du conseil municipal aux habitants	1 602
08/01/2016	NOVAZION	Licences AVAST anti virus PC Mairie	654
12/01/2016	MTM INFRA	Maitrise d'œuvre pour mise en œuvre du diagnostic accessibilité (PAVE)	18 600
15/01/2015	NOVAZION	Contrat maintenance informatique Mairie	2 770

Adoption du procès verbal du conseil municipal du 10 décembre 2015 à l'unanimité.

Délibérations :

► **Décision modificative n°1 du budget 2015**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget

Investissement	
D 1641 - 16 (Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées)	+ 54.87 €
D 2188 - 21 (Chapitre 21 immobilisations corporelles)	- 54.87 €

Le Conseil municipal adopte à

12 POUR

1 CONTRE : madame Michelle JOLLY

3 ABSTENTIONS : madame Claudie BRUN, messieurs Renaud ARTRU et Didier LATOSI.

➤ **Indemnité de conseil du percepteur**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et celui du 12 juillet relatif aux indemnités allouées par les collectivités territoriales pour la confection de documents budgétaires,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de demander le concours du Trésorier du Touvet pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Eliette LE COZ, receveur municipal /syndical / communautaire,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ par an.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Convention de partenariat avec le Centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome (subvention)**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,

Vu la demande en date du 18/01/2016 du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer une convention de partenariat avec le Centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

PRECISE que la participation de la commune sous forme de subvention est à hauteur de 0.10 € par habitant.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Groupement de commandes - Convention avec le Syndicat intercommunal des Eaux de La Terrasse-Lumbin-Crolles et d'assainissement La Terrasse-Lumbin pour l'aménagement de sécurité de la rue du château sur la commune de La Terrasse**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention du groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de La Terrasse-Lumbin-Crolles et d'Assainissement La Terrasse-Lumbin pour l'aménagement de sécurité de la rue du château sur la commune de La Terrasse.

DESIGNE madame Michelle JOLLY membre de la commission d'appel d'offres de la commune de La Terrasse comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres ou de la commission d'ouverture des plis du groupement et monsieur Claude SHREIBER en tant que membre suppléant.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Demande de subvention auprès de l'Etat pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2016**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux d'aménagement de sécurité rue du Château avec un montant prévisionnel des travaux de 199 600 € HT et d'études (maîtrise d'œuvre, mission SPS...) : 20 000 € HT soit un montant global de 219 600 € HT

Financement	Montant demandé HT	Taux
DETR	43 920 €	20%
Sous-total des subventions demandées auprès de l'Etat	43 920 €	20%
Département	65 880	30%
Sous-total des subventions demandées	109 800	50%
Commune	109 800 €	50%
TOTAL		100 %

Le Conseil demande la possibilité de pré-financer les travaux et de commencer ces derniers.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour les travaux d'aménagement de sécurité rue du Château

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter le Département de l'Isère pour l'octroi d'une subvention.

DE DEMANDER l'autorisation de démarrer les travaux, et,

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents nécessaires à ce programme.

PRECISE que le montant prévisionnel des travaux est de 199 600 € HT + 20 000 € HT de maîtrise d'œuvre et autres soit un montant de 219 600 € HT.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Subvention à l'association Eco citoyens du Grésivaudan

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,

Vu la demande de l'association Eco citoyens en date du 15/12/2016,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à l'association Eco citoyens une subvention d'un montant de 500 €.

PRECISE que ce montant sera imputé à l'article 6574 du budget communal.

Le Conseil municipal adopte à 14 voix POUR, messieurs Philippe VOLPI et Renaud ARTRU ne participant pas au vote.

► Mise en conformité des compétences et actualisation des statuts de la CCPG

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16,
Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan modifiés,
Vu la délibération n°DEL-2015-337 du Conseil communautaire du 7 décembre 2015 portant mise en conformité des compétences et actualisation des statuts,

Considérant la nécessité pour la communauté de communes du Pays du Grésivaudan de mettre ses statuts en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République),

Considérant qu'il convient d'anticiper certaines prises de compétences compte tenu du projet de révision du schéma départemental de coopération intercommunale prescrivant la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

N'APPROUVE PAS la mise en conformité et l'actualisation des statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

14 VOIX CONTRE la modification : messieurs Philippe VOLPI, Romuald CHRISTOUD (pouvoir donné à madame Florence JAY), Emmanuel DELETRE, Claude SCHREIBER, Alain CARDON, Jérôme DURAND, Yves LONGO, Renaud ARTRU, Didier LATOSI, mesdames Florence JAY, Bénédicte BESCHER, Christelle PREVOST-WACH, Claudie BRUN, Michelle JOLLY.
2 ABSTENTIONS : madame Murielle BOYER et Isabelle DESLOGES

➤ **Convention de mise à disposition d'un agent au sein de la CCPG dans le cadre du transfert de l'accueil de loisirs**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu la saisine du CTP en date du 20 janvier 2016,

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent, madame Marie-Lyne MANGILLI-DOUCE auprès de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan dans le cadre du transfert de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de La Terrasse au 1^{er} janvier 2016.

PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable et **AUTORISE** par conséquent monsieur le maire à signer les avenants, le renouvellement de la convention ainsi que tous documents nécessaires au bon déroulement de cette mise à disposition.

Le Conseil municipal adopte à 15 VOIX POUR et 1 ASBTENTION : madame Bénédicte BESCHER.

➤ **Convention d'hébergement des équipements de télé relève**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention d'hébergement des équipements de télé relève avec GrDF ainsi que toutes les pièces nécessaires pouvant en découler.

Le Conseil municipal adopte à 14 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS : madame Michelle JOLLY et monsieur Didier LATOSI.

➤ Divers

INFORMATIONS :

- Commission environnement de la CCPG : monsieur DELETRE explique qu'un contrôle d'accès aux déchèteries sera mis en place pour faire payer les entreprises ainsi que les extérieurs à la CCPG. En ce qui concerne les containers semi-enterrés, différents scénarii ont été présentés : un container pour 50, 100 ou 200 habitants. Un système de badge ou un système de plaque minéralogique pourrait être mise en place pour le contrôle des entrés. On va passer de 100 % en portes à portes à 100% de points d'apport volontaire.
- Commission économie de la CCPG : monsieur Renaud ARTRU informe le Conseil municipal qu'un des points soulevés a été le problème des zones « violette » dans les PLU qui ne deviendront pas forcément constructibles.
- Assemblée générale du SEDI (monsieur Emmanuel DELETRE) : présentation de nouveaux membres du fait de la loi NOTRe avec l'implication grandissante de la métropole de Grenoble. On constate une forte augmentation des demandes concernant l'éclairage public. Il y aura des bornes ERDF pour les voitures électriques avec la signature d'une convention afin de coordonner leurs travaux. On constate de bons résultats (avec un gain de 19%) liés aux groupements d'achat.
- Florence JAY informe le Conseil municipal de la tenue prochaine, le 9/2/2016, d'une réunion d'information organisée par la CCPG à l'attention des familles concernant le futur fonctionnement de l'accueil de loisirs

Séance levée à 22h15.

Le Maire,
Philippe VOLPI

Affiché le :